



LIGUE ILE DE FRANCE EST

Commission Régionale d'Arbitrage



PROCES VERBAL DE LA REUNION N° 002-14 du 16 Septembre 2014

PRESENTS: M.A. MAIZIER, B.GEHAN, M. BENRHAZAL, J-M.LASSALLE, F.FAZEUILH, C.TESTA, C.PASTOR, A.DESPLACES.

EXCUSES: G. SCHNELL, B.BOUCHERIKHA

Début de la réunion à 18h30

- 1) Avertissement à un binôme de jeunes arbitres BERNARD / DELMER pour non présences sur un match désigné. La CRA prend en compte les explications du binôme.
- 2) La date des corrections des tests d'arbitrages est finalement fixée au Samedi 4 Octobre 2014 à 9h30 – Salle ROUCAUTE à la MAIRIE de BLANC-MESNIL, Place Gabriel Péri.
- 3) Dans le cadre de l'opération R1/G4 les délégations des matchs et des observateurs ont été effectués.
- 4) Dorénavant, les **observateurs** doivent **signer obligatoirement** la **FDME**.
- 5) LA CRA constate qu'après la 1^{ère} journée, 40 arbitres régionaux ne sont toujours pas validés. Il est rappelé que la dernière cession de validation (tests écrits et physiques) aura lieu le Samedi 25 Octobre 2014 à 10h00 – Palais des Sports de la ville de TREMBLAY-EN-FRANCE.

RAPPEL

Les sanctions doivent **impérativement** être inscrites sur la Feuille de match, et ce quelque soient les circonstances du match.

Les matchs de coupe de France Régionale sont 35€ pour le match et 0,35€ du Km (ne pas tenir compte et rectifier la fiche de frais : Effacez la mention forfait 44€)

Pour toutes questions d'arbitrage, la CRA est disponible par email contact@life-handball.com

Le Tournoi de Tremblay-en-France approchant à grand pas, nous demandons aux comités de se rapprocher de la CRA. Pour la liste des binômes.

Désignations faites pour les séniors jusqu'au week-end du 11 et 12 Octobre 2014 (la CRA conseille de vérifier sa désignation le Vendredi en cas de changements de dernière minutes, regardez bien vos emails sur I-HAND)

Rentrez vos disponibilités sur I-HAND jusqu'à la fin Juin 2015 si possible, ainsi que pour les vacances scolaires.

La séance est levée à 20h30

Jean-Marie LASSALLE

Président CRA



Les Membres de la CRA présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus

34 rue Henri Varagnat - 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01.48.48.48.81 - Télécopie : 01.48.47.12.30

Site Internet : www.ligue-ife-handball.com – E.mail : contact@life-handball.com